



Résolution 497 (1971)¹

Réponse au rapport du Secrétaire Général de l'OCDE sur les activités de l'organisation en 1970

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris note du rapport sur les activités de l'O.C.D.E. en 1970, établi par son Secrétaire Général ([Doc. 2977](#)), et du rapport de la commission des questions économiques et du développement y portant réponse ([Doc. 3001](#)) ;
2. Considérant que le rôle de l'O.C.D.E. est de fournir un forum pour la confrontation et la coordination des politiques économiques entre les nations industrialisées, notamment entre les Etats-Unis, une Communauté européenne élargie et le Japon ;
3. Convaincue que l'instabilité économique et monétaire des deux dernières années a démontré que les possibilités de mener une politique nationale indépendante s'amenuisent de plus en plus,
4. Félicite l'O.C.D.E. :
 - a. de la décision de créer un petit groupe de haut niveau chargé d'"analyser les problèmes commerciaux et les problèmes connexes qui se posent dans une perspective à plus long terme" ;
 - b. de la décision d'entreprendre, au sein du Comité de l'industrie, une étude complète des incidences des sociétés multinationales ;
 - c. de la décision de mettre davantage l'accent sur l'harmonisation des objectifs à moyen et à long terme des Etats membres ;
5. Approuve l'approche globale préconisée par l'O.C.D.E. pour faire face au problème de l'inflation, mais considère que, pour parvenir à réduire le taux actuel d'accroissement des revenus nominaux, il est indispensable de redéfinir la philosophie de la croissance économique qui a cours actuellement ;
6. Attend avec intérêt les études effectuées par l'O.C.D.E. sur la nature du déséquilibre de la balance des paiements des Etats-Unis et qui devraient apporter une contribution objective à l'élaboration d'une politique rationnelle pour résoudre les problèmes affectant le dollar U.S. ;
7. Souligne que les efforts déployés par l'O.C.D.E. pour analyser les problèmes et définir des lignes de conduite politiques ne donneront de résultats que si les gouvernements sont prêts à jouer le rôle qui leur revient.

1. Discussion par l'Assemblée le 5 octobre 1971 (10e séance) (voir [Doc. 3001](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement). Texte adopté par l'Assemblée le 5 octobre 1971 (10e séance).

